



Innovons pour une transition énergétique vectrice de développement

Un enjeu : fiabiliser les réseaux ; un objectif : développer les énergies renouvelables

Patrimoine : action visant l'exemplarité de la collectivité

Compétences : actions émanant des politiques menées par la collectivité

Territoire : Actions portées par les acteurs hors collectivité

**Développer et renforcer les filières énergétiques territoriales**

<b>Enjeux et contexte</b>	<p>Pour couvrir les besoins énergétiques du territoire et le rendre moins dépendant aux énergies fossiles et carbonées, il nous faut accroître la production via les énergies renouvelables. C'est pourquoi, la Communauté d'agglomération du Pays de Saint Omer souhaite développer et valoriser des fonciers mutualisés entre les partenaires pour maximiser le mix énergétique. L'enjeu d'une mutualisation est d'inciter le déploiement de l'énergie sur du foncier non utilisé pour une mise à disposition entre les acteurs du territoire. Cela permettra en outre d'aider les porteurs de projets à réaliser les études de faisabilité par un foncier préalablement défini et à financer la transition énergétique sur le territoire grâce à la coopération entre acteurs.</p>		
<b>Objectifs</b>	<p>Diversifier le mix énergétique et développer les renouvelables sur le territoire de la CAPSO. Optimiser l'espace des fonciers et favoriser l'échange de procédés entre entreprises, collectivités et associations citoyennes.</p>		
<b>Impact de l'action</b>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Atténuation      <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation <input checked="" type="checkbox"/> GES      <input checked="" type="checkbox"/> Energie      <input type="checkbox"/> Qualité de l'air      <input type="checkbox"/> Stockage carbone</p>		
<b>Sous-action 1</b>	Descriptif	<p>Mobiliser les partenaires autour de la question de la mutualisation et de la mise à disposition de foncier disponible (parkings, friches, etc.). Proposer un dialogue coopératif autour de la démarche rev3. Engager la création d'un document-type (contrat ou convention) de mise à disposition du foncier entre acteurs sur tout le territoire pour le développement des énergies renouvelables. Etablir les règles et définir un cadrage des projets pouvant être autorisé dans les zones identifiées. Notamment via la définition des modalités techniques (surfaces disponibles minimum, critères des besoins et des consommations d'énergie dans un rayon défini...), juridiques et financières sur une répartition équitable des bénéfices du projet.</p>	
	Public-cible	Acteurs territoriaux	
	Etat		
	Calendrier	2022	
<b>Sous-action 2</b>	Descriptif	<p>Valoriser le foncier disponible (les toitures, parking, friches, etc.) en proposant une cartographie interactive de mise à disposition des toitures et du foncier entre les différents acteurs (entreprises, associations citoyennes, collectivités.). Cela peut intervenir dans une cartographie globale des énergies renouvelables sur le territoire qui permet de maîtriser son foncier, son gisement, ...).</p>	
	Public-cible	Acteurs territoriaux	
	Etat		
	Calendrier	2023	
<b>PILOTAGE</b>			
<b>Maître d'ouvrage</b>	CAPSO		
<b>Partenaires</b>	Entreprises, Associations citoyennes, Collectivités, agence SOFIE, Energethic, SAS CAPSOL, SCIC Energie Citoyenne		
<b>MOYENS</b>			
<b>Partenaires et dispositif financier</b>	Partenaires privés		

## EVALUATION

<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Nombre de sites référencés, de projets à l'étude et réalisés. Nombre d'acteurs engagés. Potentiel d'accueil de site de productions (KWh). Taux d'énergie renouvelable et de récupération (ENR & R) sur le territoire (en %). Taux de couverture des besoins du territoire par les ENR & R (en %). Reportage photographique des paysages (objectif d'impact visuel réduit). Nombre de dossiers de dérogation d'espèces protégées déposés en lien avec l'installation d'ENR (Objectif = 0)
<b>Mesures ERC</b>	Privilégier le foncier disponible déjà urbanisés tels que les parkings, les toitures, etc. Privilégier l'exploitation des friches abritant des espèces invasives plutôt que les friches abritant des espèces remarquables ou bien des friches constitutives de continuités écologiques.